

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N° CE1131

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 23

Substituer à l'alinéa 20 les deux alinéas suivants :

6° La section 3 est supprimée et l'article L. 254-10, qui devient l'article L. 254-7-1, est inséré à la fin de la section 1.

7° A l'article L. 254-7-1 tel qu'il résulte du 6°, les mots : « du présent chapitre » sont remplacés par les mots : « de la présente section ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel